

**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole  
**Herausgeber:** Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture  
**Band:** 28 (1966)  
**Heft:** 11

**Rubrik:** Pour apprendre à connaître son tracteur à fond

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Ce que disent les autres de nos cours pour agriculteurs

## **Pour apprendre à connaître son tracteur à fond**

On oublie rarement ce qu'on fait de ses deux mains! Les expériences poursuivies dans ce domaine par des psychologues le montrent une fois de plus. D'après leurs observations, on se rappelle

- 90 % de ce qu'on fait soi-même,
- 70 % de ce que l'on dit,
- 50 % de ce que l'on voit et entend,
- 30 % de ce que l'on voit seulement,
- 20 % de ce que l'on entend seulement.

L'Association Suisse de Propriétaires de Tracteurs (ASPT) en a tenu compte pour l'organisation des cours spéciaux destinés aux agriculteurs et elle a insisté davantage sur les travaux pratiques que sur la théorie.

### **Agriculteur ou mécanicien?**

Les entreprises agricoles se rationalisent toujours plus, et les agriculteurs investissent en machines une part toujours plus grande de leurs capitaux. Mais, à l'usage, ces machines perdent rapidement de leur valeur. Pour compenser, il est indispensable de les conserver aussi longtemps que possible en excellent état. De cette façon, elles se dévalorisent moins vite et elles durent plus longtemps.

D'ailleurs, le simple entretien des machines agricoles n'exige pas l'exécution de réparations délicates ou de travaux de précision. N'importe quel agriculteur peut s'en charger lui-même à condition d'avoir l'esprit ouvert, de tenir à ses machines et de s'intéresser à leur fonctionnement.

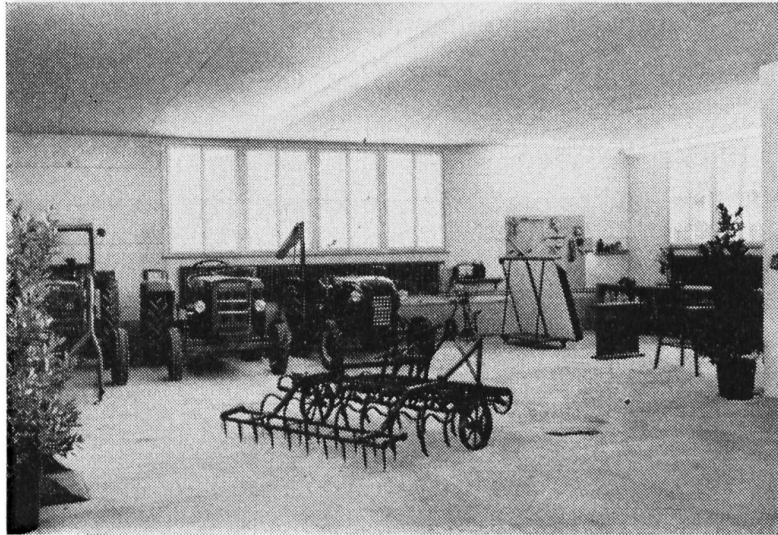
Les cours organisés par l'ASPT ne cherchent pas à faire des agriculteurs de véritables mécaniciens. Ce serait vouloir aller beaucoup trop loin et une semaine n'y suffirait pas. En une semaine pourtant, il est possible d'acquérir les connaissances nécessaires en mécanique pour pouvoir par la suite entretenir comme il faut un parc de machines agricoles.

### **Organisation**

Les cours ont lieu aux centres d'instruction de Grange-Verney sur Moudon et de Riniken près de Brugg, qui existe depuis 1963 déjà. Quant au centre de Grange-Verney, il sera terminé au début du mois d'octobre 1966 et il comprendra un bâtiment moderne avec un atelier, une halle d'exposition et des locaux pour la pratique et la théorie.

### **Participation**

Les cours sont ouverts à tout le monde. Aucune restriction n'est faite ni pour l'âge ni pour les connaissances préliminaires. Tous les participants qui auront suivi les cours avec attention pourront passer l'examen final et recevoir un certificat.



La finance de cours se monte à Fr. 12.— par jour. Il faut y ajouter les frais pour le logis et le couvert à l'Ecole cantonale d'agriculture de Grange-Verney.

### **But des cours**

Comme nous l'avons dit, les cours comprennent beaucoup d'exercices pratiques et relativement peu de théorie. Ils apportent les connaissances indispensables sur

1. le maniement des outils les plus courants dans un atelier de ferme (habileté manuelle),
2. les matériaux en usage pour la construction et le service des tracteurs,
3. la construction et le service des modèles utilisés le plus dans notre pays,
4. les pannes les plus fréquentes et la façon d'y remédier,
5. la technique permettant de piloter un tracteur en réduisant au minimum l'usure du moteur et du châssis,
6. l'entretien des modèles de tracteurs les plus courants (nettoyage, graissage, protection antirouille, entreposage),
7. le moyen d'éviter les accidents.

### **Coup d'œil sur les cours**

Les cours comprennent chaque jour 6—7 heures de pratique et 1—2 heures de théorie.

Pendant la plus grande partie de la journée, les participants doivent donc fournir une collaboration active. Les travaux pratiques se répartissent de la façon suivante:

- Démontage et montage des organes les plus importants, y compris les accessoires, afin de bien en comprendre le rôle et le fonctionnement.
- Dépistage des défauts et des pannes et façon d'y remédier.
- Exécution des travaux d'entretien et de réglage.

### **Dès le début de la semaine ...**

les outils et installations courantes dans un atelier de ferme sont passés en revue, et l'on procède à l'étude sommaire des matériaux. Puis, sous le titre général de «sécurité de service», on passe aux contrôles pratiques pour l'huile, l'eau, le carburant, le filtre à air, l'installation électrique, le graissage et le refroidissement.

### **Plus tard ...**

les élèves en viennent à l'étude théorique et avant tout pratique de l'embrayage, de la boîte de vitesses et du différentiel. Puis c'est le tour des organes hydrauliques, des freins, de la direction, des moteurs à deux ou quatre temps, du carburateur, de l'allumage, de la partie électrique, etc. Enfin on termine par les pneus: réparation des chambres à air, démontage et montage des pneus à jantes plates ou creuses, entretien des jantes, plein d'eau ou vidange des pneus. Du côté de la théorie, les élèves étudient en détail les prescriptions du code de la route, les paragraphes intéressant particulièrement les agriculteurs, les dispositions pénales et les moyens de prévenir les accidents. Les cours prennent fin par des travaux sur les machines agricoles.

### **Les produits d'entretien**

Aucune recommandation expresse n'est faite pour une marque ni pour une autre, car les organisateurs des cours tiennent à conserver une parfaite neutralité. L'instructeur chargé des cours sur les matériaux s'en tient strictement à cette règle.

Pourtant, en regardant autour d'eux dans l'atelier du centre d'instruction de Riniken, les participants découvriront sans peine des boîtes portant des marques bien connues. Cela ne veut pas dire que ces maisons aient passé un contrat avec les centres d'instruction. C'est simplement la preuve visible qu'on fait confiance aux produits desdites maisons et qu'on aimerait en recommander l'emploi aux «mécaniciens» frais émoulus.

Tiré du «Bulletin Esso»

En vue de donner au tracteur les soins d'entretien indispensables, notamment pour le préparer à la période hivernale, nous recommandons à nos lecteurs de se procurer les publications suivantes, éditées par l'Association suisse de propriétaires de tracteurs:

- Publ. no. 3a: «Entretien des tracteurs à moteur à carburateur»  
Prix fr. —.50.
- Publ. no. 3b: «Entretien des tracteurs à moteur Diesel»  
Prix fr. —.50.

Pour commander ces publications, le plus simple est de verser le montant d'avance (+10 cts pour le port) au Compte de chèques postaux 80 - 32'608 (Zurich) de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, à 5200 Brougg.  
(Le montant peut être aussi acquitté en timbres-poste).